



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8^{ème} réunion des correspondants du
Centre régional méditerranéen pour l'intervention
d'urgence contre la pollution marine accidentelle
(REMPEC)

REMPEC/WG.28/3/2
9 mars 2007

Malte, 7-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour

Français
Original: anglais

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ

Introduction

1. La 8^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tient à Malte du 7 au 11 mai 2007, en application de la décision de la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des correspondants du REMPEC soit organisée durant la période biennale 2006 – 2007 (UNEP(DEPI)/MED IG.16/13, Portoroz, Slovénie, 8 - 11 novembre 2005).
2. La 8^{ème} réunion des correspondants du REMPEC se fixe les principaux objectifs suivants:
 - a) passer en revue la mise en œuvre du programme d'activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants; et
 - b) discuter et proposer un programme d'activités prioritaires du REMPEC au titre de la période biennale 2008-2009.
3. Tous les correspondants nationaux officiels du REMPEC ont été invités à participer à la réunion et, sachant que celle-ci envisage d'avaliser des projets de textes et de prendre position sur des questions d'ordre stratégiques dont il sera ensuite rendu compte à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes en vue de leur éventuelle adoption en décembre 2007, les correspondants nationaux ont été invités à désigner, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à cette à cette réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs représentant les industries pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime, a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également faite aux agences spécialisées des Nations unies, à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux associations et organisations professionnelles dont le champ d'activité intéresse le REMPEC.

4. L'ordre du jour provisoire de la réunion a été transmis sous la cote REMPEC/WG.28/3/1 et un projet d'emploi du temps produit par le Centre figure au document portant la cote REMPEC/WG.28/3/3.

5. Pour assister la réunion dans ses travaux, le REMPEC a préparé les annotations suivantes au projet d'ordre du jour de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

6. La 8^{ème} réunion des correspondants du REMPEC sera ouverte à 09h00 le lundi 7 mai 2007.

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation des travaux

2.1 Règlement intérieur

7. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux travaux de cette réunion.

2.2 Election du Bureau

8. La réunion des correspondants sera invitée à élire un président, un vice-président et un rapporteur.

9. 2.3 Langues de travail

10. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors des travaux. Les documents de travail seront produits dans ces deux langues officielles du Centre.

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

11. L'ordre du jour, tel que proposé au document REMPEC/WG.28/3/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion des correspondants. La réunion sera invitée à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé au document REMPEC/WG.28/3/3.

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants

12. Il sera rendu compte à la réunion des correspondants des progrès accomplis dans la réalisation des activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants du Centre.

13. Le directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.28/4 intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants ». Ce rapport rend compte des activités réalisées par le Centre depuis la dernière réunion des correspondants qui s'est tenue à Malte en avril 2005.

14. Les Parties contractantes seront invitées à rendre compte à la réunion de toute activité pertinente réalisée dans leurs pays respectifs ou dans l'Union européenne depuis la 7^{ème} réunion des correspondants du REMPEC.

La réunion des correspondants sera invitée à commenter et à prendre note de l'état d'avancement des activités du REMPEC.

Point 5 de l'ordre du jour

Mise en œuvre du Projet SAFEMED

15. Aux termes d'un contrat de services signé en octobre 2005 entre la Commission européenne (CE) et l'Organisation maritime internationale (OMI), agissant pour le compte du REMPEC, le Centre exécute actuellement un Projet régional MEDA d'une durée de trois ans, financé par l'Union européenne intitulé "Coopération euroméditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED" (MED 2005/109-573). Ce projet, élaboré dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, est réalisé dans les dix pays partenaires méditerranéens et traite d'un certain nombre de questions importantes notamment en matière de prévention de la pollution par les navires ; certaines de ces questions figurent dans la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.28/5 qui contient des informations sur les activités du Projet réalisées en 2006 et celles prévues pour 2007 et 2008.

La réunion des correspondants sera invitée à prendre note des informations présentées et à en tenir compte lors des délibérations au point 11 de l'ordre du jour (Proposition du programme d'activités pour l'exercice biennal 2008-2009 du REMPEC).

Point 6 de l'ordre du jour

Projet de lignes directrices sur les lieux de refuge pour navires en détresse en Méditerranée

16. Conformément à l'Objectif spécifique 12 de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires et afin d'aider les Etats côtiers de la Méditerranée à identifier des lieux de refuge, le REMPEC a recruté, dans le cadre du Projet SAFEMED financé par l'UE, un consultant chargé de préparer un ensemble de procédures et de lignes directrices que les Etats côtiers de la Méditerranée pourraient suivre pour désigner des lieux de refuge pour les navires qui ont besoin d'assistance. Le rapport du consultant, contenant procédures, lignes directrices et autres informations pertinentes, a été présenté et discuté lors d'un atelier de travail régional de trois jours consacré à la question des lieux de refuge, que le REMPEC a organisé à Barcelone (Espagne) du 28 au 30 novembre 2006. Le Secrétariat de la réunion présentera le document REMPEC/WG.28/6 contenant le projet final de lignes directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance. Ce document a été préparé par le REMPEC sur la base du travail effectué par le consultant et en tenant compte des observations et suggestions émises par les représentants des Parties contractantes pendant l'atelier de travail régional susmentionné.

La réunion des correspondants sera invitée à appuyer et à avaliser le projet final de Lignes directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance et à le proposer pour adoption à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Point 7 de l'ordre du jour

Projet de lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée

17. Le Secrétariat de la réunion présentera le document portant la cote REMPEC/WG.28/7 qui retrace le processus conduisant à la préparation du projet final de

lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée. Le document porte notamment sur le travail réalisé par le Centre, depuis la 7^{ème} réunion des correspondants du REMPEC, conformément à la demande qui lui a été faite par la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, d'élaborer des lignes directrices sur la pollution due aux activités des navires de plaisance, en se fondant sur la série de Principes adoptés par ladite réunion des Parties contractantes. En outre, le Secrétariat présentera brièvement le projet final de lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée qui a été arrêté par la réunion d'experts nationaux sur le projet de lignes directrices (REMPEC/WG.27/6, Monaco, 13-15 février 2007).

La réunion des correspondants sera invitée à avaliser le projet final de lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée, qui sera soumis à la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour

Evolutions dans le domaine des installations de réception portuaires

18. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.28/8 portant sur les activités du REMPEC dans le domaine des installations de réception portuaires en Méditerranée et qui propose une action de suivi concernant le statut de « Zone spéciale » de la Méditerranée aux termes de l'Annexe V de la convention MARPOL.

La réunion des correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner, débattre et décider de la marche à suivre pour confier au REMPEC la coordination de l'action au plan régional, en vue de donner effet au statut de « Zone spéciale » de la Méditerranée au titre de l'Annexe V de la convention MARPOL.

Point 9 de l'ordre du jour

Incidents récents de pollution marine en Méditerranée

19. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents relatifs aux incidents de pollution marine qui se sont produits récemment en mer Méditerranée, en mettant en lumière les implications de ces incidents sur les questions techniques et stratégiques telles que l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et fournira des informations sur les nouvelles capacités de lutte contre la pollution marine dans le bassin méditerranéen.

La réunion des correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies dans les documents et à étudier les propositions soumises par le Secrétariat.

Point 10 de l'ordre du jour

Diffusion d'informations

20. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.28/10 qui résume les procédures que le Centre suit actuellement en matière de diffusion d'informations relatives à ses activités; ce document comporte également des propositions d'amélioration de la diffusion de ces informations.

La réunion des correspondants sera invitée à examiner les propositions du Secrétariat relatives à la diffusion d'informations.

Point 11 de l'ordre du jour

Proposition du programme d'activités du REMPEC pour l'exercice biennal 2008-2009

21. Le directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.28/11 contenant le programme d'activités que le Centre se propose de réaliser pendant l'exercice biennal 2008-2009.

La réunion des correspondants sera invitée à examiner la proposition de programme d'activités et à arrêter le programme d'activités du REMPEC pour l'exercice biennal 2008-2009; ce programme sera soumis à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption.

Point 12 de l'ordre du jour

Questions diverses

22. La réunion des correspondants sera invitée à se saisir de toute question pouvant être soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 13 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la réunion

23. Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 14 de l'ordre du jour

Clôture de la réunion

24. La réunion sera clôturée par le Président le vendredi 11 mai 2007 à 12h30.